



# MANIFESTE ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

## LES RECOMMANDATIONS DE LA CFE-CGC POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu du 6 au 9 juin 2024, le 9 juin en France. Les équilibres politiques qui ressortiront de ce suffrage impacteront les orientations législatives et les arbitrages budgétaires qui seront faits pendant la législature.

Voici les principales recommandations de la CFE-CGC pour la mandature à venir.

### L'Europe de la santé

- Une nouvelle directive visant à encadrer le télétravail et consacrer le droit à la déconnexion dans le droit de l'UE.
- Une directive sur les risques psychosociaux et une meilleure reconnaissance du syndrome de l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle.
- Une nouvelle directive pour assurer des lieux de travail sûrs et ce même en cas de fortes chaleurs pour tous les travaux à l'intérieur tout comme à l'extérieur.
- Une nouvelle politique en matière des médicaments pour réduire la dépendance de pays tiers et lutter contre les pénuries.
- Une nouvelle politique en matière d'accès aux soins pour lutter contre les déserts médicaux.

## **La mobilité au sein de l'union européenne**

- Lutter contre le dumping social intracommunautaire en renforçant les moyens de l'Autorité européenne du travail.
- Mettre à niveau le règlement 883/2004 sur la coordination des régimes de Sécurité sociale.

## **Réussir les transitions au sein de l'union européenne**

- Mieux maîtriser notre mix énergétique.
- Préserver notre filière nucléaire.
- Réformer le marché européen de l'électricité.
- Garantir nos biens et services vitaux.
- Développer notre autonomie dans le numérique.
- Revoir le modèle actuel de la politique agricole commune.
- Assurer le respect des normes sociales et environnementales dans l'approvisionnement de nos matières premières.
- Gérer la transition de l'industrie de la mobilité actuellement carbonée.
- Adopter une approche réfléchie et soutenable sur l'hydrogène.
- Penser la disponibilité des matières premières.
- Accroître la durabilité des produits manufacturés.

## Imaginer l'avenir de l'Europe

- Mettre fin au recours au vote à l'unanimité au Conseil dans les domaines dans lesquels cela comporte un risque de blocage avéré, et donc de délitement progressif, à savoir en premier lieu en matière sociale.
- Établir un plan d'action visant à donner corps aux propositions issues de la conférence sur l'avenir de l'Europe.
- Rendre plus effectives les sanctions contre les pays qui ne respectent pas les valeurs de l'Union (démocratie, lutte contre les discriminations, non-respect des conventions fondamentales, droits humains).

## Réformer la politique commerciale et la politique de la concurrence de l'Union européenne

- Renforcer les moyens du procureur commercial européen pour qu'il puisse assurer la mise en œuvre effective des accords commerciaux.
- Adapter la politique de concurrence européenne à l'aune des défis sociaux et environnementaux de demain : l'accès des citoyens à ces ressources essentielles doit être éminemment priorisé et pris en considération face à la logique de mise en concurrence dans la réglementation des activités commerciales.



## **Responsabiliser les entreprises multinationales pour garantir le respect des droits humains**

- Adopter formellement la directive européenne sur le devoir de vigilance (CSDDD) afin de construire les bases d'un cadre juridique contraignant visant à responsabiliser les entreprises multinationales.
- Adapter la gouvernance des entreprises pour prévoir des objectifs incombant aux membres du conseil d'administration pour concrétiser les valeurs de l'entreprise. La non atteinte de ces objectifs doit entraîner des conséquences financières.

## **Renforcer la démocratie au travail**

- Achever la révision de la directive 2009/38/CE relative aux comités d'entreprise européens.
- Renforcer la participation des salariés dans les organes de gouvernance de toutes les sociétés ayant leur siège dans l'UE ou qui entrent dans le champ d'application de la directive CSDDD.
- La CFE-CGC recommande à la Commission européenne de soutenir le développement et le déroulement du dialogue social européen, et de réaffirmer la portée des accords négociés par les partenaires sociaux européens, sans équivoque et sans réserve.
- Respecter davantage le principe du pluralisme syndical et solliciter non seulement la Confédération européenne des syndicats (CES), mais également Eurocadres et la CEC European Managers.

### **CONTACT**

Service Europe international et droits humains de la CFE-CGC  
europeinter@cfecgc.fr